

RCS : BAYONNE
Code greffe : 6401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BAYONNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 00884
Numéro SIREN : 440 268 076
Nom ou dénomination : A.C.F. PARTICIPATIONS

Ce dépôt a été enregistré le 08/01/2024 sous le numéro de dépôt 156

ACF Participations
Société par actions simplifiée
au capital de 6 100 000 euros
Siège social : 15 Avenue de Garris, 64120 ST PALAIS
440 268 076 RCS BAYONNE

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS
DU 30 JUIN 2023

LES SOUSSIGNÉS :

Madame Anne LOUSTAUDAUDINE, épouse CAZADE
Madame Christine LOUSTAUDAUDINE, épouse CORNAGLIA
Madame Françoise LOUSTAUDAUDINE, épouse LANUSSE
Madame Claudette DELMAS, épouse LOUSTAUDAUDINE
Monsieur Jean-Jacques LOUSTAUDAUDINE

Détenant ensemble 6 100 actions, soit la totalité des actions de la société par actions simplifiée ACF Participations désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société ACF Participations et conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce et de l'article 16 des statuts,

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- le rapport du Président,
- le texte des projets de décisions,

Ont pris les décisions suivantes portant sur :

- Remplacement du Commissaire aux Comptes titulaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du rapport du Président, prend acte de l'absorption de la SARL BAB AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, par voie de fusion par la SAS CAP AVENIR CONSEIL, immatriculée au RCS de Bayonne sous le N° 801 288 564, dont le siège social est Immeuble Igo Aldea, 3 Chemin de la Marouette, 64100 BAYONNE, en date du 30 juin 2023. La collectivité des associés désigne de fait la SAS CAP AVENIR CONSEIL en tant que Commissaire aux Comptes titulaire, en remplacement de la société BAB AUDIT, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur et ce, en application des dispositions de l'article L. 823-1, I, alinéa 2 du Code de commerce.

DEUXIEME DÉCISION

La collectivité des associés donne à l'unanimité tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent acte pour remplir toutes formalités de droit.

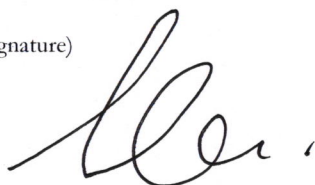
Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

Fait à ST PALAIS

Le 30 juin 2023

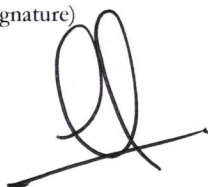
Anne CAZADE

(Signature)



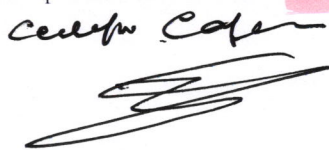
Françoise LANUSSE

(Signature)



Jean-Jacques LOUSTAUDAUDINE

(signature précédée de la mention « **Certifié conforme** »)



Christine CORNAGLIA

(Signature)



Claudette LOUSTAUDAUDINE

(Signature)

